



**PROCÈS-VERBAL DE LA
321^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 18 octobre 2018 à 11 h 45,
local 2203, pavillon Albert-Tessier, UQTR**

Présences — Absences

Départements	Délégué.e.s	Présent	Absent
Anatomie	Stéphane Sobzack	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagné-Penix	P	
Chimie, biochimie et physique	Emmanuel Milot	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux		A
Ergothérapie	Lyne Desrosiers	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P	
Finance et économie	Benoît-Mario Papillon	P	
Génie chimique	James Agbebavi	P	
Génie électrique et informatique	François Nougarou	P	
Génie industriel	Pascal Forget	P	
Génie mécanique	Gilbert Lebrun	P	
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière		A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'homme		A
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette		A
Management	Étienne St-Jean	P	
Management	François Labelle	P	
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P	
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P	
Orthophonie	Marianne Paul	P	
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Danielle Leclerc	P	
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Psychologie	Diane St-Laurent	P	
Sage-femme	Raymonde Gagnon		A
Sciences comptables	Marc Bachand		A
Sciences comptables	Cynthia Courtois		A
Sciences de l'activité physique	Martin Descarreaux		A
Sciences de l'activité physique	Sacha-Rose Stoloff	P	
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Biron		A
Sciences de l'éducation	Félix Bouvier		A
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux		A
Sciences de l'environnement	Denis Gratton		A
Sciences humaines	Isabelle Bouchard		A
Sciences infirmières	Éric Ahern		A
Sciences infirmières	Maryse Beaumier	P	

Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU	P	
France Joyal	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Daphné Drouin	Secrétaire	P	

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

La professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-321-18-10-18-01 Mot de bienvenue du président

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence.

CS-321-18-10-18-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux, prévus à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

CS-321-18-10-18-03 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués à désigner la professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, à titre de présidente d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

CS-321-18-10-18-04 Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points à Affaires nouvelles.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Élection à la vice-présidence aux relations de travail du Syndicat
6. Convention collective 2017-2022
7. Rapport du Comité des relations de travail
8. Projet de politique visant à prévenir et à combattre la violence à caractère sexuel (13 h)
9. **Tribune des délégués et des déléguées**
10. Adoption du procès-verbal de la 320^e réunion du conseil syndical
11. Information et dépôt de documents :
 - a. Agenda du mois d'octobre 2018
12. Affaires nouvelles
 - a. Motion de félicitations pour le VPRT
13. Date de la prochaine rencontre : 6 décembre 2018
14. Levée de l'assemblée

À la suite d'une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par la professeure Nadia Ghazzali, déléguée du Département de mathématiques et informatique, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 321^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS-321-18-10-18-05 Élection à la vice-présidence aux relations de travail du Syndicat

La présidente d'assemblée rappelle que l'élection à la vice-présidence aux relations de travail du Syndicat est rendue nécessaire à la suite de l'annonce de la prise de retraite du professeur René Lesage le 1^{er} novembre prochain.

Le secrétariat syndical a fait des appels de candidatures le 25 septembre et les 1^{er}, 11 et 17 octobre auprès de l'ensemble des professeurs.

À la fermeture de la période de mise en candidature (17 octobre à 17 h), le secrétariat avait reçu deux candidatures :

- * Professeure Monique Cadrin du Département de biologie médicale, appuyée par le professeur Patrick Narbonne du Département de biologie médicale.
- * Professeure Diane Gagné, du Département de gestion des ressources humaines, appuyée par le professeur Jocelyn Perreault du Département de marketing et systèmes d'information.

La présidente d'assemblée se propose à titre de présidente d'élection et invite le conseil à désigner deux scrutateurs. Les professeurs Michel Cyr, délégué du Département de biologie médicale, et Emmanuel Milot, délégué du Département de chimie, biochimie et physique, sont désignés à titre de scrutateurs.

La présidente d'élection invite la professeure Cadrin à s'adresser aux délégués. Cette dernière souligne l'importance d'assurer la continuité dans les dossiers déjà en cours, et plus particulièrement dans le grief sur les conséquences du lock-out. La professeure Cadrin indique qu'elle occupe le poste de vice-présidente aux affaires syndicales depuis le 15 septembre 2016 et qu'elle a eu l'occasion de se familiariser avec l'ensemble des dossiers du comité des relations de travail. Après sa présentation, la professeure Cadrin répond aux questions des délégués.

La présidente d'élection invite la professeure Gagné à s'adresser aux délégués. Cette dernière rappelle qu'elle a été très impliquée, avec un groupe de professeurs, durant la période du lock-out. Elle croit que son expertise en relations de travail pourra être très utile et profitable au cheminement des dossiers et à la poursuite de la mobilisation des professeurs. Après sa présentation, la professeure Gagné répond aux questions des délégués.

La présidente d'élection invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote sur lesquels les délégués doivent écrire le nom de la candidate de leur choix.

Après le dépouillement, la présidente d'élection indique que la professeure Diane Gagné est élue au poste de vice-présidente aux relations de travail du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale du 28 mars 2019.

Diane Gagné :	18 bulletins pour
Monique Cadrin :	12 bulletins pour
Abstention :	2 bulletins

CS-321-18-10-18-06 Convention collective 2017-2022

Le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail, souligne qu'il existe encore quelques points à préciser sur l'interprétation des textes de la convention avant de procéder à la signature prévue pour le 31 octobre prochain. Parmi les sujets discutés se trouvent les points suivants :

- Production d'une liste des cours atypiques pour lesquels une entente a déjà été convenue avec les départements;
- Absence du formulaire d'évaluation des professeurs provenant du doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP);
- Discussions sur l'élargissement des clauses sur les LAC à l'ensemble des départements ayant des laboratoires d'activités cliniques;
- Intégration des lettres d'entente convenues au cours des dernières années.

Considérant les répercussions négatives du lock-out, le refus des gestionnaires de négocier un protocole de retour au travail, et les intentions manifestées par les gestionnaires de reporter dans le temps la désignation d'un arbitre pour traiter plusieurs griefs importants, le VPRT indique aux délégués que le Syndicat a convenu que chacune des parties signerait la convention sans cérémonie protocolaire, ni séance de photos.

Le VPRT termine en mentionnant que la dernière négociation a permis aux professeurs de faire des gains. Il rappelle toutefois que ces gains restent toujours fragiles. Il compte d'ailleurs sur la vigilance des professeurs, des délégués syndicaux et des membres du comité exécutif pour protéger la vision de l'université défendue durant la négociation.

Le professeur Sylvain Sirois, délégué du Département de psychologie, souligne que la réponse du président du conseil d'administration aux départements qui ont adopté des motions de blâme contre les gestionnaires et les administrateurs de l'UQTR démontre encore une fois qu'ils n'ont pas saisi l'importance du traumatisme créé par le lock-out chez les professeurs. Il est convenu d'inviter les départements à transmettre au Syndicat les résolutions de blâme votées en assemblée départementale afin de les faire parvenir au président du conseil d'administration.

Le professeur Armel Brice Adanhounme, délégué du Département de gestion des ressources humaines, s'informe du cheminement prévu pour la rédaction des textes complets de la convention collective. Le VPRT indique que les textes des deux lettres d'entente (clauses à incidence monétaire et clauses normatives) sont déjà intégrés à la convention. Le travail est plus ardu pour les lettres d'entente adoptées depuis quelques années. Il rappelle que l'Assemblée générale a donné au comité de négociation le mandat de signer la convention collective. Les professeurs devraient recevoir une copie de la convention collective quelques jours après la signature du 31 octobre.

À la fin de ce point de l'ordre du jour, les délégués expriment au professeur Lesage et aux membres du comité de négociation toute leur reconnaissance pour avoir mené à terme la négociation tout en respectant la plupart des grands principes adoptés lors de l'assemblée générale de juin 2017.

CS-321-18-10-18-07 Rapport du comité des relations de travail

Après avoir fait le point sur les dossiers traités depuis quelques mois par le comité des relations de travail, le VPRT informe les délégués des nouveaux griefs déposés au cours des dernières semaines. Ces griefs portent sur les situations suivantes :

- Congédiement d'un professeur permanent;
- Renouvellement du contrat d'un professeur suppléant au-delà des deux années prévues à la convention collective;
- Non-respect du plancher d'emploi au 1^{er} septembre 2018.

Le VPRT présente aussi les griefs et les plaintes ayant fait l'objet d'une entente suite aux dernières négociations à l'égard des aspects suivants :

- Désistement des plaintes réciproques (Direction-Syndicat) pour négociation de mauvaise foi;
- Règlement sur le grief collectif concernant la réforme du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ);
- Règlement du grief sur les cours superposés (puisque la question a été réglée dans la nouvelle convention);
- Scinder le grief de reconnaissance du syndicat pour y retirer la question des cours atypiques (réglée par la nouvelle convention) et maintenir l'ordonnance de sauvegarde obligeant la direction d'informer le Syndicat de la correspondance adressée aux professeurs sur des sujets concernant la convention collective;
- Règlement de griefs personnels à la suite à d'ententes avec les professeurs concernés.

CS-321-18-10-18-08 Projet de politique visant à prévenir et à combattre la violence à caractère sexuel

La présidente d'assemblée invite la professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation et représentante du Syndicat au comité visant à combattre les violences à caractère sexuel, et Valérie Larose, professionnelle au vice-rectorat aux ressources humaines, à présenter le projet de politique visant à prévenir et à combattre la violence à caractère sexuel à l'UQTR.

La professeure Douville débute en présentant le cheminement ayant mené au dépôt du projet et en signalant que les délégués ont déjà reçu une copie de la politique.

Le projet vise à interdire les relations intimes entre une personne en position d'autorité et un étudiant ou un employé. Les relations intimes sont toutefois permises s'il n'y a pas ce lien d'autorité entre les personnes concernées.

La professeure Douville rappelle que le conseil syndical avait déjà adopté, le 1^{er} mars 2018, une résolution qui allait dans le même sens que le projet de politique en interdisant au professeur impliqué pédagogiquement ou administrativement auprès d'un étudiant d'entretenir des liens intimes, amoureux ou sexuels avec celui-ci.

Les présentatrices indiquent que le comité a choisi que le projet de politique traite les relations intimes entre les personnes concernées sous le signe du conflit d'intérêts devant être dénoncés auprès des supérieurs immédiats afin remédier à la situation.

La professeure Douville souligne que le projet de politique de l'UQTR va plus loin que la loi du Québec. Cette dernière ne concerne que les relations entre les professeurs et les étudiants, tandis que le projet de l'UQTR s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire et vise à proscrire les relations intimes entre une personne en position d'autorité et un autre membre de cette communauté.

Le projet de politique vise à reconnaître la problématique des violences à caractère sexuel, à les prévenir par différents moyens et à soutenir les personnes qui peuvent en souffrir. La communauté universitaire peut faire part de leurs commentaires jusqu'au vendredi 19 octobre sur le site Web prévu pour la consultation. La politique devrait être exécutoire en septembre 2019.

La présidente d'assemblée remercie les invités de leur présentation et invite les délégués à formuler leurs questions. Les délégués soulignent :

- Que les professeurs pourront toujours utiliser le grief pour traiter une plainte déposée en vertu de la politique;
- Que la direction ne semble pas très sensibilisée à la problématique;
- Que l'UQTR aura la responsabilité de faire parvenir au ministère un rapport annuel sur la situation à l'UQTR;
- Que l'appellation de la politique semble inappropriée puisque les relations intimes entre deux personnes sont présumées l'être sous l'angle de la violence à caractère sexuel;
- Que les personnes touchées par ce genre de situation peuvent toujours choisir de déposer directement une plainte aux autorités policières;
- Que les deux personnes garantes de l'application de la politique sont la protectrice universitaire et la personne-ressource désignée qui doit provenir de l'extérieur de l'UQTR;
- Qu'il apparaît assez évident que l'UQTR ne dispose pas actuellement des ressources nécessaires pour répondre aux objectifs de la politique.

CS-321-18-10-18-09 Tribune des délégués et des déléguées

La présidente d'assemblée invite les délégués à faire part aux membres du conseil syndical des dossiers reliés à leur département.

Le professeur Romain Roult, délégué du Département d'études en loisir, culture et tourisme, demande aux membres du comité exécutif si le départ à la retraite du conseiller aux affaires universitaires a suscité une réflexion sur une éventuelle adhésion du Syndicat à une grande centrale syndicale québécoise comme la CSN. Selon le professeur Roult, le lock-out a peut-être démontré que le Syndicat aurait pu profiter des ressources d'une grande centrale pour différents aspects tels que les services juridiques, les services de communications, la mobilisation des membres, etc.

Le VPRT rappelle que le Syndicat a déjà été affilié à la CSC au début des années 1970. La première grève, en 1976, fut déclenchée sous l'égide de cette centrale. Il signale toutefois que les grandes centrales syndicales n'offrent pas nécessairement des services adaptés au réseau universitaire et aux besoins des professeurs. Il rappelle que le consortium de services juridiques du Syndicat est composé de procureurs spécialisés dans les conditions de travail des professeurs d'université. De plus, aucune grande centrale syndicale ne pourra verser aux professeurs, en grève ou en lock-out, une compensation salariale équivalente à 100 % du salaire net. La CSN verserait une allocation d'environ 200 \$ par semaine, avec l'obligation de faire du piquetage.

Le président du Syndicat considère que le mode de fonctionnement actuel permet d'offrir aux professeurs de l'UQTR des services professionnels de qualité qui font l'envi des autres syndicats de professeurs.

CS-321-18-10-18-10 Adoption du procès-verbal de la 320^e réunion du conseil syndical

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégués sur le procès-verbal de la 320^e réunion du conseil syndical tenue le 13 septembre 2018.

La présidente d'assemblée fait lecture du projet de proposition pour l'adoption des procès-verbaux du conseil syndical.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 320^e réunion du conseil syndical tenue le 13 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les délégués ont reçu les projets dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT l'avis des délégués sur la conformité des projets;

À la suite d'une proposition du professeur Emmanuel Milot, délégué du Département de chimie, biochimie et physique, appuyée par le professeur Stéphane Sobzack, délégué du Département d'anatomie, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la 320^e réunion du conseil syndical.

CS-321-18-10-18-11 Information et dépôt de documents

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégués sur les activités syndicales à l'agenda pour les mois d'octobre et de novembre 2018.

CS-321-18-10-18-12 Affaires nouvelles

a) Motion de félicitations au professeur René Lesage et au comité de négociation

Le professeur Ismaïl Biskri, président du Syndicat, rappelle que le professeur Lesage prendra sa retraite le 1^{er} novembre prochain après avoir signé, la veille, la nouvelle convention collective 2018-2022. Il invite les délégués syndicaux à exprimer au professeur René Lesage toute leur reconnaissance, ainsi qu'aux membres du comité de négociation, pour avoir mené à bon port cette négociation qui s'avéra plus difficile que prévu. La ténacité du professeur Lesage, sa connaissance de la réalité professorale et l'expertise des autres membres du comité auront permis de protéger le rôle que doivent jouer les professeurs dans la gestion de l'université.

Le président invite à applaudir chaleureusement le professeur Lesage et son équipe.

CS-321-18-10-18-13 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du conseil syndical est fixée au jeudi 6 décembre 2018.

CS-321-18-10-18-14 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15 h 15.

Présidente de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Daphné Drouin
Secrétaire du Syndicat

Alain Gamelin
Conseiller aux affaires universitaires